

## MONITORING DE LA STABILITE REGIONALE DANS LE BASSIN SAHELIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Algerie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal

Avril-juin 2011

Par **Marc Mémier**, chercheur associé au GRIP

30 août 2011

### Résumé

Ce monitoring trimestriel est réalisé dans le cadre d'un projet d'une durée de trois ans (2011-2013) intitulé « Amélioration de la sécurité humaine, prévention des conflits et renforcement de l'état de droit dans huit pays d'Afrique occidentale et centrale » financé par Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal. Il se penche en particulier sur les questions liées aux tensions régionales, au terrorisme et aux trafics transfrontaliers, à la production et aux transferts d'armements et aux mécanismes de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

**Mots clés** : Afrique de l'Ouest, Sahel, conflit, trafics transfrontaliers, transfert d'armes, terrorisme.

### Abstract

#### MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA Algeria, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritania, Niger, Senegal

This quarterly monitoring is part of a 3 years project (2011-2013) on "Improving human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in eight countries in West and Central Africa" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger and Senegal. It examines in particular issues related to regional tensions, terrorism and cross-border trafficking, production and transfer of arms and cooperation mechanisms in the fight against terrorism and transnational organized crime.

**Keywords** : West Africa, Sahel, conflict, cross-border trafficking, arms transfer, terrorism.

### Citation :

MÉMIER Marc, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal - Avril-juin 2011*, Note d'Analyse du GRIP, 30 août 2011, Bruxelles.

URL : [http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES\\_ANALYSE/2011/NA\\_2011-08-30\\_FR\\_M-MEMIER.pdf](http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2011/NA_2011-08-30_FR_M-MEMIER.pdf)



## SOMMAIRE

<b>I. TENSIONS ET STABILITE REGIONALE</b>	<b>3</b>
<b>A. Côte d'Ivoire</b>	<b>3</b>
1. <u>Droits de l'Homme : les deux camps mis en cause</u>	3
2. <u>Le rétablissement de l'État de droit</u>	4
3. <u>Les violations de l'embargo sur les armes</u>	6
4. <u>L'utilisation de mercenaires et les risques de déstabilisation régionale</u>	7
<b>B. Burkina Faso</b>	<b>8</b>
1. <u>Les mutineries militaires</u>	8
2. <u>Une crise sociale généralisée</u>	9
<b>C. Sénégal</b>	<b>10</b>
1. <u>L'instauration d'un « ticket » présidentiel très contesté</u>	10
2. <u>Les manifestations des 22 et 23 juin et le retrait du projet de loi</u>	11
3. <u>La poursuite des tensions</u>	11
4. <u>Le conflit en Casamance</u>	12
<b>II. TERRORISME ET CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE</b>	<b>14</b>
<b>A. La déstabilisation de la bande sahélienne face à la crise libyenne</b>	<b>14</b>
1. <u>La dispersion des armes libyennes dans le Sahel</u>	14
2. <u>L'utilisation de mercenaires et l'afflux de réfugiés</u>	15
<b>B. Les politiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière</b>	<b>16</b>
1. <u>Au niveau régional et international</u>	16
2. <u>Au niveau national et bilatéral</u>	17
<b>C. Le trafic de drogue</b>	<b>18</b>
1. <u>États des lieux du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest</u>	18
2. <u>Les politiques régionales et internationales de lutte contre le trafic de drogue</u>	20

## I. TENSIONS ET STABILITE REGIONALE

### A. Côte d'Ivoire

#### 1. Droits de l'Homme : les deux camps mis en cause

*La Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire chargée « d'enquêter sur les faits et circonstances entourant les allégations de graves violations des droits de l'Homme perpétrées en Côte d'Ivoire à la suite de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 » a présenté ses conclusions le 15 juin devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Le rapport conclut que de graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ont été commises par les forces des deux parties. Certaines de ces violations pourraient même constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Ces conclusions rejoignent celles des grandes organisations de défense des droits humains. Dans le cadre de ce second rapport de monitoring, nous nous intéresserons uniquement aux exactions commises depuis l'offensive des forces pro-Ouattara à la fin du mois de mars.*

- **Les violations des droits de l'Homme commises par les forces pro-Ouattara**

Selon un rapport de Human Rights Watch (HRW) daté du 9 avril, les forces fidèles à Alassane Ouattara « ont tué des centaines de civils, violé plus de 20 femmes et filles et incendié plusieurs villages » dans l'ouest de la Côte d'Ivoire durant leur offensive militaire. Les exactions ont culminé dans le massacre de centaines d'habitants de la ville de Duékoué le 29 mars. Ce jour-là, les combattants des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) accompagnés de chasseurs traditionnels Dozos et de miliciens burkinabés, ont abattu des centaines de civils de l'ethnie Guéré perçus comme des partisans de Laurent Gbagbo. Le rapport d'Amnesty International publié le 25 mai<sup>1</sup> montre clairement que ces exactions ont été commises sur la base de critères ethniques et/ou d'affiliations politiques supposées.

Par ailleurs, les conditions de l'arrestation de L. Gbagbo et de ses proches à Abidjan le 11 avril ont été largement critiquées par les organisations de défense des droits de l'Homme. Ainsi, la mort de l'ex-ministre de l'intérieur, Désiré Tagro, le 12 avril dans des circonstances mystérieuses fait peser de sérieux doutes sur les conditions de son inculpation. En outre, Amnesty a mis en cause les conditions de détention de L. Gbagbo et de plusieurs de ses proches qui « demeurent détenus au secret sans aucun contact avec leurs proches ni leurs avocats ». La division des droits de l'Homme de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a également exprimé son inquiétude quant aux conditions de détention des individus ayant soutenu L. Gbagbo.

Enfin, dans les semaines qui ont suivi la prise d'Abidjan les FRCI se sont rendues coupables de graves exactions notamment au cours de leurs opérations de « sécurisation et de pacification » du pays. La grande majorité de ces violations ont eu lieu dans le bastion pro-Gbagbo de Yopougon, où s'est déroulée la bataille finale à Abidjan. Selon un rapport de HRW daté du 2 juin les forces armées fidèles au président Ouattara ont tué « au moins 149 partisans réels ou supposés » de L. Gbagbo depuis leur prise de contrôle d'Abidjan. Le même rapport souligne de nombreux meurtres commis lors de patrouilles et d'opérations de recherche, des exécutions extrajudiciaires ainsi que

1. Amnesty International, « Ils ont regardé sa carte d'identité et l'ont abattu ». Retour sur six mois de violences post-électorales en Côte d'Ivoire, 25 mai 2011 ; URL : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/afr31/002/2011/fr>

des dizaines de cas de tortures et de traitements inhumains de prisonniers. Plusieurs personnalités proches du premier ministre G. Soro ont été identifiées comme les principales responsables de ces crimes : Chérif Ousmane (commandant de zone à Bouaké), Ousmane Coulibaly (commandant de zone connu sous le nom de guerre « Ben Laden ») ou le capitaine Eddy Médy, qui a supervisé l'offensive meurtrière dans l'ouest. Fait marquant, le 26 avril plusieurs centaines de membres des FRCI équipés de mitrailleuses lourdes et de lance-roquettes ont lancé une attaque d'envergure dans les quartiers d'Abobo, de PK18 et d'Anyama à Abidjan pour mettre fin à la rébellion du commando invisible dont Ibrahim Coulibaly, dit « IB », s'était déclaré le chef. Ce dernier, considéré comme une menace par le régime, a été abattu par les troupes des FRCI le 27 avril. Ces incursions à l'arme lourde dans la capitale commerciale ont provoqué la mort de nombreux civils.

- **Les violations des droits de l'homme commises par les forces pro-Gbagbo**

Rappelons tout d'abord que jusqu'à la fin du mois de février 2011, les exactions signalées étaient essentiellement le fait des Forces de défense et de sécurité (FDS) pro-Gbagbo et de leurs alliés (milices et mercenaires) qui s'étaient livrés à une véritable campagne systématique de violence depuis le second tour des élections<sup>2</sup>. Si le rapport s'est inversé avec la prise de contrôle du pays par les FRCI, les forces loyales à L. Gbagbo ont continué à commettre de graves exactions durant leur retrait militaire. Selon les informations recueillies par HRW, les forces de l'ex-chef d'État ont commis des meurtres sur des centaines de personnes originaires du nord de la Côte d'Ivoire et de pays ouest africains au moment où elles ont fui les villes de l'extrême ouest et Abidjan. Ces crimes se sont notamment déroulés dans les semaines qui ont suivi l'arrestation de L. Gbagbo alors que les combats se poursuivaient à Yopougon.

## **2. Le rétablissement de l'État de droit**

*La Côte d'Ivoire a été dépourvue d'institution étatique dans le nord et l'extrême ouest depuis le conflit armé de 2002-2003 qui a mené à un partage du contrôle sur le pays. Le chantier du rétablissement de l'État de droit est donc titanesque. Aujourd'hui deux axes paraissent essentiels : la mise en place d'un système judiciaire professionnel et indépendant capable de juger les responsables et la réforme de l'armée. Or il apparaît que malgré les promesses faites par A. Ouattara dans ces deux domaines, peu de choses ont été accomplies.*

- **La mise en place d'un système judiciaire professionnel et indépendant**

La paix en Côte d'Ivoire passera nécessairement par un processus judiciaire crédible et impartial sur les graves exactions commises par les deux camps. Le président Ouattara a pris des décisions importantes en ce sens. Ainsi, le recours à la Cour pénale internationale (CPI) et la création d'une Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) sur le modèle sud-africain sont des mesures incontestablement positives. En outre, le président Ouattara a annoncé le 15 juin la création d'une commission d'enquête nationale afin de « faire la lumière sur toutes les violations des droits de l'Homme pendant la crise postélectorale ». Pourtant, le processus judiciaire entamé semble partial et fonctionne au ralenti. HRW souligne ainsi qu'aucun des membres des FRCI n'a été arrêté ou placé en garde à vue pour « crimes graves », alors que des dizaines de présumés auteurs d'exactions au sein du camp Gbagbo sont enfermés « depuis plus de deux mois » bien que les procureurs n'aient toujours pas porté d'accusations formelles contre eux.

- **La réforme de l'armée**

---

2. Voir rapport monitoring premier trimestre (janvier-mars)

Le président Ouattara a créé les FRCI le 17 mars par ordonnance en fusionnant les membres des FDS ayant fait défection au clan Gbagbo et les anciens rebelles des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN). Cette réunification était en fait déjà prévue par l'accord de Ouagadougou (2007)<sup>3</sup>. La nouvelle armée voulue par le président Ouattara comprend un effectif global d'environ 60.000 hommes dont 50.000 appartiennent aux FDS et 10.000 aux FRCI. Alors que l'unification des diverses forces ivoiriennes est une des principales conditions de la réconciliation du pays, la plupart des observateurs s'accordent à dire que la tâche sera difficile, voire impossible.

Les FRCI forment une coalition floue. Seulement une petite minorité (500 hommes) a bénéficié d'une formation militaire, les 9.500 autres « ont été recrutés et formés en brousse » selon un expert militaire. Dans ce contexte, il apparaît difficile de les intégrer et les faire cohabiter avec les soldats des FDS au sein d'une nouvelle armée. En outre, les « dozos »<sup>4</sup> et les nombreux civils qui ont été armés afin de mener l'offensive vers Abidjan ne peuvent intégrer les rangs de la nouvelle armée et doivent donc être désarmés. Enfin, se pose la question du devenir des rebelles du commando invisible ayant soutenu la cause d'A. Ouattara dans le quartier abidjanais d'Abobo. La mort de leur chef, Ibrahim Coulibaly, tué par les troupes des FRCI, fait craindre la perspective d'un règlement de compte entre les combattants pro-Ouattara.

Par ailleurs, l'intégration des FDS à la nouvelle armée nationale pose également certaines difficultés. Il est vrai que la plupart des généraux (dont le chef d'état-major des armées, le général Mangou) ont fait allégeance à A. Ouattara immédiatement après la chute de L. Gbagbo. Toutefois 14.000 hommes des FDS manquaient encore à l'appel à la mi-mai. Le refus d'une partie des membres des FDS d'intégrer la nouvelle armée nationale souligne un manque de confiance certain. Enfin, les milliers de miliciens et autres groupes d'auto-défenses qui ont été armés par le camp Gbagbo et ont soutenu les FDS doivent être désarmés.

Afin de tracer les contours de la nouvelle armée nationale, certaines actions ont été menées par le nouveau régime. Le 8 mai a débuté l'opération d'identification des militaires des FRCI à l'initiative du président Ouattara. L'objectif est d'évaluer le nombre de militaires qui doivent regagner les casernes et le nombre de ceux qui dépendront du Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRRC). Ce processus d'identification a commencé par Abidjan et devrait s'étendre sur les autres villes du pays. Par ailleurs, un atelier a été organisé du 22 au 24 juin à l'initiative du ministre délégué à la Défense autour du thème « quelle armée pour la Côte d'Ivoire nouvelle ? ». Au terme de ce séminaire, il a été convenu de l'intégration de 11.000 éléments dans la nouvelle armée dont 8.700 des ex-FAFN, conformément à l'accord politique de Ouagadougou, et 2.300 associés aux FRCI. Au niveau de la formation et de la sensibilisation, la nouvelle armée devra s'atteler au respect des droits de l'Homme dans la planification et la conduite des opérations militaires ainsi qu'à la lutte contre la corruption et le racket.

Il est fort probable que l'opération de réunification de la nouvelle armée prendra du temps. D'où la décision à l'unanimité du Conseil de sécurité de l'ONU de prolonger le mandat de l'ONUCI jusqu'au 31 juillet prochain. De plus, le président français Nicolas Sarkozy est revenu sur sa décision de ne conserver qu'une seule base militaire permanente en Afrique de l'Ouest en annonçant le maintien de la force Licorne en Côte d'Ivoire à l'issue de la cérémonie d'investiture d'A. Ouattara le 21 mai à Yamoussoukro.

---

3. Les accords de Ouagadougou prévoient que 5.000 membres des ex-forces rebelles puissent rejoindre la nouvelle armée, et 4.000 autres la police et la gendarmerie.

4. Chasseurs traditionnels fidèles à A. Ouattara.

### 3. Les violations de l'embargo sur les armes

*Les rapports 2/2011/271 et 2/2011/272 du groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire chargé d'enquêter sur les violations éventuelles des embargos sur les armes et sur le trafic de matières premières ont été rendus public à la fin du mois d'avril 2011. Ces documents révèlent que les deux camps se réarmaient bien avant la présidentielle de 2010 en particulier grâce à l'exploitation illégale des ressources naturelles.*

- **Les violations imputables au gouvernement Gbagbo**

Selon le groupe d'experts, le gouvernement de L. Gbagbo a systématiquement violé l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité depuis 2004 dans les mois qui ont précédé l'élection présidentielle. En 2010, celui-ci a ostensiblement remis en état son dernier hélicoptère de combat MI-24 grâce à une assistance technique étrangère. Le rapport met également en cause l'importation de véhicules blindés de transports de troupes BTR-80, de pistolets et de matériel anti-émeutes (grenades de gaz lacrymogènes) ainsi que des camionnettes civiles pouvant facilement être utilisées à des fins militaires. Enfin, les experts des Nations unies ont observé plusieurs mouvements suspects de cargaisons aériennes à destination de la Côte d'Ivoire sans avoir pu en vérifier les contenus. Parmi ceux-ci, le groupe dit notamment avoir reçu des informations fiables faisant état du transport de cargaisons d'armes et de matériel connexe par un appareil de Sophia Airlines au début de l'année 2011.



Destruction de l'armement lourd utilisé par les forces loyales de Laurent Gbagbo lors d'une opération conjointe ONUCI – LICORNE. (©UN Photo/Basile Zoma)

- **Les violations imputables aux Forces armées des Forces nouvelles (FAFN)**

De leur côté, les Forces nouvelles ont bénéficié de transferts d'armes et de munitions depuis le Burkina Faso. Ces transferts ont commencé entre décembre 2010 et janvier 2011 et se sont poursuivis dans les mois suivants. Parmi ces livraisons, le groupe d'experts note « une grande quantité de fusils d'assauts dont les numéros de série avaient été effacés » pour en dissimuler l'origine. Certaines sources indiquent également que d'autres armes et munitions ont été introduites en Côte d'Ivoire à partir du territoire malien. L'acquisition de ces armes et munitions expliquerait la rapidité de l'offensive des forces pro-Ouattara à partir du mois de mars. Par ailleurs, le groupe d'experts et la cellule intégrée embargo de l'ONUIC ont tous deux reçus des informations crédibles et indépendantes faisant état de la présence de contingents ouest-africains, et notamment burkinabés, dans le nord de la Côte d'Ivoire<sup>5</sup>.

5. Le ministre des finances par intérim, M. Patrick Achi, a directement informé le groupe d'experts que les Forces nouvelles recevaient une aide militaire bilatérale du Burkina Faso, du Sénégal et du Nigéria.

#### 4. L'utilisation de mercenaires et les risques de déstabilisation régionale

*Le rapport de la Commission d'enquête internationale a souligné la présence de mercenaires au sein des deux parties même si ceux-ci ont été identifiés essentiellement dans le camp Gbagbo. Ils seraient environ 4.500 à être intervenus durant le conflit. La grande majorité d'entre eux sont libériens et ont combattu dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.*

La plupart des mercenaires libériens ayant combattu en Côte d'Ivoire viennent des districts de Nimba et de Grand Gedeh au Libéria<sup>6</sup>. Leur implication dans le conflit s'explique par des alliances interethniques (les mêmes ethnies se retrouvant de part et d'autre de la frontière ivoiro-libérienne) ainsi que par l'appât du gain. Selon le groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, ces mercenaires libériens sont arrivés par voie terrestre et maritime durant la période précédant le second tour de l'élection présidentielle et ont continué d'affluer dans les mois suivants. Ils ont été déployés principalement, mais non exclusivement, à Abidjan, San Pedro, Yamoussoukro et sur certains points stratégiques le long de l'ancienne zone de confiance.

Cette « libérianisation » de la guerre ivoirienne a entraîné un regain des activités criminelles transfrontalières. Le 16 juin, la police libérienne a annoncé avoir découvert une cache d'armes dans le district d'Ugbo Barro (sud-est) le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Les policiers ont saisi 67 AK-47 (Kalachnikov), des fusils d'assauts, trois RPG (lance-roquettes), des mitrailleuses de calibre 50 ainsi que des munitions. Par ailleurs, selon la division des droits de l'Homme de l'ONU, 55 personnes ont été tuées (en majorité des ressortissants burkinabés, maliens et nigériens) par des mercenaires au cours de leur repli vers le Libéria alors que le porte-parole du nouveau gouvernement ivoirien a évoqué le chiffre de 220 victimes. La police libérienne a annoncé le 15 juin l'arrestation d'un important mercenaire pro-Gbagbo au Libéria connu sous le nom de « Bob Marley ». Issac Chegbo, de son vrai nom, est accusé d'avoir recruté et entraîné des soldats dans le village de Ziglo pour le compte de L. Gbagbo. Il avait sous ses ordres environ 200 mercenaires libériens dans les régions ivoiriennes de Bloéquin et de Guiglo.

Le retour des mercenaires, la recrudescence des activités criminelles transfrontalières ainsi que l'afflux massif de réfugiés ivoiriens<sup>7</sup> représentent des menaces réelles pour le Libéria qui a retrouvé une paix fragile après deux guerres civiles entre 1989 et 2003. En réponse au risque de déstabilisation qu'encourt le pays, la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) a annoncé au mois de mai qu'elle souhaitait renforcer son dispositif sur les 700 km de frontières qui séparent le Libéria de la Côte d'Ivoire afin de « repérer, désarmer ou faire juger ceux qui doivent l'être ». En outre, la chef de la MINUL, Ellen Margrethe Loj, a annoncé que des discussions étaient en cours avec l'ONU afin de renforcer la coopération entre les deux missions de paix. Enfin le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité le 29 juin une résolution autorisant le redéploiement de trois hélicoptères de la MINUL en Côte d'Ivoire ainsi que le déploiement de 2.000 Casques bleus supplémentaires à l'ONU. Il est vrai que la prochaine tenue d'élections en octobre au Libéria rend le contrôle de la frontière crucial pour le pays.

Si le Libéria est le premier pays concerné par les risques d'extension du conflit en Côte d'Ivoire ce n'est pas le seul. Le Haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Antonio Guterres, a estimé au

6. Les principaux éléments ayant participé au conflit proviennent des groupes suivants : le « Movement for Democracy in Liberia » (MODEL), le « National Patriotic Front of Liberia » (NPLF) et les forces spéciales LIMA (Libération du monde africain).

7. Depuis le mois de décembre environ 130.000 Ivoiriens ont traversé la frontière pour aller se réfugier au Libéria.

mois d'avril que « la prolongation du conflit en Côte d'Ivoire pourrait avoir un effet de déstabilisation dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest ». Les pays voisins de la Côte d'Ivoire doivent en effet faire face à des déplacements importants de population dans un contexte de crise économique et sociale qui alimente, déjà, de vives tensions dans la région. Ces inquiétudes concernent particulièrement le Burkina Faso dont trois millions de ressortissants travaillent en Côte d'Ivoire.

L'autre source majeure de préoccupation est la circulation des armes et des combattants au sein de la zone ouest-africaine. Selon les nouvelles autorités à Abidjan, le Ghana abriterait des officiers ivoiriens et caciques du régime déchu, tels que Marcel Gossio ou Charles Blé Goudé, qui recruteraient et armeraient des mercenaires dans le but de déstabiliser le nouveau régime ivoirien. Ainsi, selon le politologue Michel Galy, spécialiste de l'Afrique de l'Ouest, la guerre en Côte d'Ivoire dans une perspective régionale n'est qu'un nouvel épisode localisé d'une « guerre nomade » qui tourne depuis 1989 autour d'un arc de crise allant de la Sierra Leone à la Côte d'Ivoire.

## B. Burkina Faso

*Les troubles qui secouent le Burkina Faso depuis la fin du mois de février constituent, selon la plupart des observateurs, la plus grave crise qu'ait connu le régime du président Blaise Compaoré depuis son arrivée au pouvoir en 1987. Le point de départ de la contestation a été l'annonce faite le 22 février du décès d'un jeune étudiant burkinabé, Justin Zongo, après avoir été interpellé par la police<sup>8</sup>. Les manifestations d'étudiants qui ont suivi ont été le point de déclenchement d'une crise militaire et sociale de grande ampleur dans tout le pays.*

### 1. Les mutineries militaires

Dès la fin du mois de mars les manifestations étudiantes ont été supplantées par des mutineries de militaires. Ces derniers, mécontents d'une décision de justice condamnant cinq des leurs pour des affaires de mœurs, se sont emparés d'armes de guerre dans des garnisons de plusieurs villes du pays et ont tiré en l'air dans les rues, pillé des commerces et libéré certains de leurs camarades emprisonnés. Après ces incidents, le président Compaoré a rencontré le 31 mars toutes les composantes de l'armée dans le but d'apaiser le mouvement. Mais la colère n'a pas faibli.

À la mi-avril, des dizaines de militaires du régiment présidentiel se sont mutinés à Ouagadougou pour réclamer des primes et des meilleures conditions de travail. Des tirs à l'arme lourde et légère ont eu lieu aux abords du palais présidentiel. Dans la nuit du 14 au 15 avril, le président Blaise Compaoré a même été contraint de quitter la capitale durant quelques heures. Le lendemain, les mutins ont pillé plusieurs magasins de la capitale, provoquant une révolte des commerçants. Furieux, ces derniers ont érigé des barricades dans plusieurs lieux de la capitale avant d'incendier le siège du parti de B. Compaoré le 16 avril. Le bilan humain des troubles de la mi-avril à Ouagadougou a été de 45 blessés dont certains par balle et plusieurs cas de viols. Une autre conséquence a été la dissolution du gouvernement le 15 avril ainsi que le limogeage du chef d'état-major général des forces armées. Dès le 16 avril le président burkinabé a nommé par décret

8. Selon les autorités locales Justin Zongo serait mort d'une méningite, alors que pour la famille du défunt, soutenue par la rue, il aurait succombé à des mauvais traitements infligés par les forces de police.

un nouveau Premier ministre, Luc Adolphe Tiao<sup>9</sup>. La particularité du nouveau gouvernement, qui compte environ 80% de nouvelles personnalités, est que Blaise Compaoré s'est attribué lui-même le poste de ministre de la Défense afin de garder le maximum de contrôle sur l'armée.

Cependant, malgré la politique de dialogue du nouveau gouvernement et les concessions financières accordés aux militaires, les mutineries n'ont pas cessé. À la mi-mai, de nouvelles manifestations ont eu lieu dans la ville de Pô (sud du pays)<sup>10</sup>. Puis, au début du mois de juin, la dernière garnison de militaires à ne pas avoir été touchée par les révoltes militaires, celle du camp Ouezzin Coulibaly à Bobo Dioulasso (la deuxième ville du pays), s'est jointe au mouvement. Comme lors des précédentes mutineries, les soldats sont sortis de leurs casernes en semant la peur parmi la population et se sont adonnés à des pillages de commerces. Pour la première fois depuis le début des révoltes le régime a choisi d'employer la manière forte en envoyant, le 3 juin, des hommes du Régiment de la sécurité présidentielle (RSP) appuyés par des parachutistes commandos et des gendarmes afin de mater les militaires rebelles. L'opération de sécurisation de la ville a conduit à la mort de sept personnes (six militaires mutins et une jeune fille de 14 ans) et à près de cent arrestations de militaires.

Ces mutineries à répétition sont le signe d'une crise de l'armée bien plus profonde que les simples revendications financières veulent le faire croire. La délégation de l'Union européenne (UE) qui a rencontré celle des Affaires étrangères du Burkina Faso au début du mois de juillet a ainsi explicitement demandé une « réforme de l'armée ». Les participants ont reconnu nécessaire la réforme du secteur de la défense et de la sécurité notamment à travers l'amélioration du recrutement, de la formation et de l'organisation des forces. Selon un officier de l'armée burkinabé les derniers soldats engagés, à l'origine des soulèvements, ont été mal recrutés et mal formés. Le Premier ministre a parlé d'une « crise profonde » et préconisé des solutions en matière de gouvernance afin de construire une « armée républicaine ».

## 2. Une crise sociale généralisée

Au-delà des manifestations étudiantes et des mutineries militaires, le Burkina Faso est en proie à une crise généralisée qui touche presque l'ensemble des couches sociales : magistrats, commerçants, personnels de santé, forces de police et producteurs de coton. Le 8 avril, ce sont plusieurs dizaines de milliers de burkinabés qui ont manifesté contre la vie chère et la pauvreté à Ouagadougou et dans plusieurs autres villes du pays. Pour Philippe Hugon, spécialiste de l'Afrique à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), le Burkina Faso cumule tous les facteurs qui ont conduit aux révolutions arabes : « absence de perspectives pour les jeunes, chômage de masse, pas encore de transition démographique, des prix alimentaires qui flambent »<sup>11</sup>. Mais à la différence des révolutions arabes, ces manifestations sont avant tout corporatistes et ne parviennent pas à se rassembler autour d'un mouvement unitaire. Pourtant, derrière cette contestation éclatée se trouvent certains facteurs d'unité selon le sociologue burkinabé Fernand Sanou qui affirme que « tout ce malaise militaro-civil généralisé part de la mal-gouvernance et de la vie chère ». Le nouveau Premier ministre a lui-même reconnu au cours du mois de juin les failles du « système de gouvernance politique et économique ». Enfin, outre les

9. Ex-ambassadeur du Burkina Faso à Paris et ancien président du Conseil supérieur de la communication, Luc Adolphe Tiao est un très bon communicateur et a l'habitude de négocier dans des situations délicates.

10. La ville est un symbole pour l'armée burkinabée car elle abrite les camps de formation des officiers et des commandos burkinabés.

11. *L'Express*, « Burkina Faso : un coup d'État militaire n'est pas exclu », 19 avril 2011.

facteurs de crise interne, le Burkina Faso subit les effets du conflit en Côte d'Ivoire. L'état de santé de l'économie burkinabaise dépend en effet énormément de son voisin ivoirien<sup>12</sup>.

Devant l'état de malaise social, les autorités de Ouagadougou ont mis en place le 23 juin, le Conseil de concertation sur les réformes politiques (CCRP) pour formuler des propositions à une sortie de crise. Structure de dialogue et de négociation, le CCRP est composé de 68 membres issus des formations politiques, de la société civile et des structures religieuses. Lors de son intervention devant le Conseil, le Premier ministre a insisté sur la nécessité d'une meilleure gouvernance politique et administrative, d'un meilleur fonctionnement de la justice et d'un besoin de nouveaux espaces de communication et de dialogue politiques. Des assises nationales qui regrouperont toutes les composantes de la société civile seront organisées avant la fin de l'année pour adoption des conclusions définitives. Mais les partis politiques d'opposition et la société civile pointent surtout du doigt l'« usure du pouvoir » du régime Compaoré au pouvoir depuis 24 ans. Or l'actuel chef d'État burkinabé entend bien réviser l'article 37 de la Constitution dans le but de pouvoir briguer un troisième mandat en 2015.

## C. Sénégal

*À quelques mois de la prochaine élection présidentielle, prévue le 26 février 2012, le président sénégalais Abdoulaye Wade a soumis aux députés un projet de loi constitutionnel modifiant les conditions de l'élection du président et du vice-président de la République. L'opposition et la société civile ont largement dénoncé cette réforme, qui constitue selon eux une manœuvre politique du président Wade afin d'assurer sa succession. De violentes manifestations à Dakar et dans le reste du pays ont conduit à l'abandon du texte. Mais la contestation sociale continue de progresser.*

### 1. L'instauration d'un « ticket » présidentiel très contesté

Le nouveau projet de loi prévoit l'instauration d'un « ticket » présidentiel, c'est-à-dire l'élection simultanée au suffrage universel direct d'un président et d'un vice-président<sup>13</sup>. Le « ticket » présidentiel qui obtient 25% des voix au premier tour est élu. Si aucun ticket n'obtient le « minimum bloquant » des 25% au premier tour, un second tour serait alors organisé pour départager les deux « tickets » en tête. Le texte envisage également qu'en cas de vacance de la présidence, le Vice-Président prendrait la place du Président et pourrait alors nommer un nouveau Vice-Président.

Pour l'opposition et la société civile, ce nouveau texte est un moyen pour le président Wade, 85 ans et candidat à sa propre succession, de se faire réélire avec un minimum de voix pour ensuite céder sa place à son fils, Karim Wade, actuellement ministre au sein du gouvernement. Un « ticket » présidentiel rassemblant l'actuel chef d'État et son fils inquiète l'opposition qui voit là une « dévolution monarchique du pouvoir ». Macky Shall, ancien Premier ministre et actuel président du parti d'opposition de l'Alliance pour la République (APR) a demandé aux populations de se révolter face à la forfaiture du pouvoir en descendant massivement dans la rue. Il a également appelé l'armée à prendre ses responsabilités aux côtés de la population comme dans les pays arabes. Par ailleurs, de nombreuses organisations de la société civile se sont unies autour

12. La majeure partie des importations et des exportations du Burkina Faso proviennent ou transitent par la Côte d'Ivoire. De plus, beaucoup de travailleurs burkinabés installés en Côte d'Ivoire sont revenus au pays sans emploi.

13. La réforme constitutionnelle de 2009 a introduit un poste de Vice-Président au sein des institutions sénégalaises. Celui-ci est nommé par le chef d'État, qui lui délègue une partie de ses pouvoirs.

d'une campagne intitulée « touche pas à ma constitution » et des groupes appelant à l'insurrection et au coup d'État se sont créés sur les réseaux sociaux. Enfin, le mouvement citoyen « Y'en a marre » né en février 2011 à l'initiative de trois rappers sénégalais et incarnant la colère de la jeunesse sénégalaise, a été au cœur de l'organisation de la contestation sociale et des manifestations des 22 et 23 juin.

Les réactions internationales ont été également très critiques à l'encontre du projet de modification constitutionnel. Les États-Unis et l'UE se sont dits « préoccupés » par cette réforme qui modifiait en profondeur les règles de l'élection à quelques mois du prochain scrutin présidentiel et cela, sans avoir fait l'objet d'un débat approfondi et ouvert. La France a également critiqué le manque de concertation autour du projet de réforme.

## **2. Les manifestations des 22 et 23 juin et le retrait du projet de loi**

Le 22 juin, plusieurs manifestations spontanées de jeunes ont éclaté dans divers quartiers de Dakar. La police antiémeute sénégalaise a violemment réprimé ces manifestations. Selon l'Agence française de presse (AFP), plusieurs jeunes ont été arrêtés, battus et embarqués dans un car de police dont deux membres du collectif « Y'en a marre ». Mais c'est le 23 juin, jour où les députés devaient examiner le projet de loi à l'Assemblée nationale, que les plus violentes manifestations ont eu lieu à Dakar et à l'intérieur du pays depuis le début du mouvement. Des milliers de manifestants ont envahi les abords de l'Assemblée nationale avec des pancartes appelant au départ du président Wade. Les hommes du Groupement mobile d'intervention (GMI) de la police sénégalaise ont réprimé violemment les manifestations avec des tirs de grenades lacrymogènes et des chars à canons à eau. Selon l'AFP le bilan serait de 102 blessés dont 13 policiers. Alioune Tine, figure emblématique de la société civile et président de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO) a été grièvement blessé par des membres du Parti démocrate sénégalais (PDS) du président Wade. Au bilan humain s'ajoutent des dégâts matériels importants dont des maisons de responsables du pouvoir brûlées et des voitures incendiées par les manifestants. Devant l'embrasement général, le ministre de la Justice a annoncé en fin de journée aux députés le retrait total du projet de loi. Selon le journal *Les Afriques*, ce serait les services sénégalais de renseignement ainsi que le Mossad (services secrets israéliens) qui auraient directement influencé le président Wade dans sa décision d'abandon du projet de loi.

## **3. La poursuite des tensions**

Une soixantaine de partis politiques de l'opposition et d'organisations de la société civile du Sénégal s'est réunie le 25 juin à Dakar pour former une coalition dénommée « Mouvement du 23 juin » en référence aux violentes manifestations qui ont eu lieu ce jour. Le mouvement a appelé le président Wade à déclarer solennellement l'inconstitutionnalité de sa candidature pour un troisième mandat. La coalition demande également la nomination d'un organe indépendant pour l'organisation des élections ainsi que la démission du fils du président, Karim Wade, de toutes ses fonctions politiques. En outre, Dakar et sa banlieue ont été le théâtre de nouvelles manifestations violentes le 27 juin contre la recrudescence des coupures d'électricité. Plusieurs bâtiments publics ont été saccagés ou incendiés, notamment les agences de la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec).

Dans ce contexte de fortes tensions politiques et sociales, les rapports entre le président et les leaders de l'opposition n'ont cessé de se dégrader. L'ancien Premier ministre M. Shall a accusé fin juin le président Wade d'avoir recruté près de 400 mercenaires originaires de Côte d'Ivoire, de

Guinée et du Nigéria (voir encadré) afin de « procéder à des rapt d'opposants et de membres de la société civile ». Selon lui ces mercenaires « aux mains tâchées de sang » seraient rentrés sur le territoire sénégalais « en passant par la frontière du sud ». Le gouvernement ivoirien a rejeté catégoriquement ces accusations. Par ailleurs, selon le quotidien *L'enquête*, qui cite « des sources européennes », le président A. Wade aurait demandé au roi d'Arabie saoudite et au roi du Maroc de lui fournir des armes afin de renforcer ses forces de sécurité.

Le Sénégal est-il en train de s'inspirer des révolutions arabes ? Si la contestation sociale existe depuis plusieurs années au Sénégal, les actions se sont accélérées ces derniers mois. La contestation prend ses racines dans la dégradation des conditions de vie : augmentation du coût des produits de première nécessité, chômage, accès difficile aux services de base (notamment l'électricité) etc. Selon Séverine Awenengo Dalberto, spécialiste du Sénégal et chargée de recherche au CNRS, c'est la convergence du mouvement social et du mouvement politique qui a permis d'organiser la manifestation du 23 juin, la plus vaste dans le pays depuis plus de dix ans<sup>14</sup>. Mais selon la chercheuse, la différence avec les mouvements qui ont marqué le printemps arabe est de taille. L'expression démocratique est relativement bien ancrée au Sénégal. Le multipartisme existe depuis 1981 et la presse est libre. Ainsi, les manifestations du 23 juin, qui avaient été autorisées par le pouvoir, visaient avant tout le retrait du projet de loi et non le départ immédiat du président Wade.

#### **4. Le conflit en Casamance**

Après des affrontements importants entre l'armée sénégalaise et les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) qui avaient causé la mort de 19 soldats sénégalais au début de l'année 2011<sup>15</sup>, le conflit a baissé d'intensité ce trimestre. Néanmoins il semble qu'un nouveau front se soit ouvert au sud à la frontière avec la Guinée-Bissau, où les attaques armées des rebelles se sont multipliées ces derniers mois. À chaque fois, les assaillants ont pillé des boutiques et volé du bétail et des marchandises avant de prendre la fuite vers la Guinée-Bissau. En réponse à la recrudescence de ces attaques, les forces armées de la Guinée-Bissau et du Sénégal ont décidé d'effectuer des patrouilles et mener des opérations conjointes le long de la frontière commune. Un accord a été conclu le 24 juin en ce sens à l'issue d'une rencontre des représentants des états-majors des deux pays. Au début du mois de juillet, Michel Athioulène Diatta, un chef rebelle du front sud du MFDC, a été arrêté à Mpack à la frontière avec la Guinée-Bissau par l'armée sénégalaise. Il était considéré par les services de sécurité sénégalais comme l'un des plus dangereux du maquis.

Sur le plan judiciaire, la Gambie a libéré le 12 mai une vingtaine de responsables du MFDC dont Abdoulaye Diédhiou, l'ancien secrétaire à l'aile intérieure de la rébellion casamançaise, afin de « poser un acte pour favoriser la paix en Casamance ». Les maquisards avaient été arrêtés en 2007 par les autorités gambiennes et condamnés à huit ans de prison. Enfin, dans un communiqué rendu public fin juin, le porte-parole du MFDC, Abou Elenking Diatta, a interdit la tenue des élections présidentielles sénégalaises de 2012 sur le territoire casamançais. Puis, dans un nouveau communiqué rendu public le 1<sup>er</sup> juillet, la branche armée du MFDC, « Atika », a rappelé la détermination des indépendantistes à empêcher la bonne tenue des prochaines élections présidentielles en interdisant toute campagne politique en Casamance.

14. *France 24*, « De la lassitude, les Sénégalais passent à la contestation directe », 28 juin 2011.

15. Voir rapport monitoring premier trimestre (janvier-mars).

## Les violences électorales au Nigéria

*La tenue des élections législatives puis présidentielles, respectivement le 9 et le 16 avril, a provoqué une forte montée de la violence au Nigéria. Ces deux scrutins devaient permettre de tester la capacité du Nigéria, peuplé de 160 millions d'habitants et comptant pas moins de 36 États fédérés, d'organiser des élections libres et démocratiques. Human Rights Watch (HRW) avait déjà comptabilisé 85 morts depuis novembre 2010 dans des violences pré-électorales.*

*Les élections législatives, reportées à deux reprises, ont été marquées par une série d'attentats à la bombe commis dans divers centres électoraux faisant des dizaines de victimes et de blessés. Puis, au terme du premier tour de l'élection présidentielle, le président sortant Goodluck Jonathan, un chrétien du Sud, a été réélu (57% des voix) pour un mandat de quatre ans face à l'ex-dirigeant militaire Muhammadu Buhari, un musulman du nord. Les émeutes qui ont suivi l'élection ont fait plus de 800 morts dans douze États du Nord en seulement trois jours d'après HRW. En outre, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été déplacées en raison des violences inter-communautaires.*

*Au lendemain de l'investiture de G. Jonathan le 29 mai à Abuja, la violence ne faiblit pas. En particulier, la secte islamique Boko Haram active dans le nord-est du pays, a multiplié les attentats meurtriers au cours du mois de juin. Se réclamant des Talibans afghans et préconisant l'application de la charia dans tout le pays, ce groupe mène une insurrection violente contre tout ce qui symbolise le christianisme et l'État fédéral. Le 20 juin le gouvernement nigérian a annoncé avoir déployé 2.000 soldats dans l'État de Borno pour une opération militaire spéciale afin de combattre la secte djihadiste. Selon des sources sécuritaires de l'État nigérian, des mercenaires provenant de Somalie, du Soudan et du Niger seraient utilisés par la secte islamique pour combattre au Nigéria.*

## II. TERRORISME ET CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE

### A. La déstabilisation de la bande sahélienne face à la crise libyenne

*La guerre civile et l'intervention occidentale en Libye constituent des facteurs aggravants favorables au renforcement des groupes terroristes et mouvements criminels qui sévissent dans le Sahel, en particulier d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Ainsi, il est aujourd'hui avéré qu'AQMI a profité de la crise libyenne pour s'approvisionner en armes, y compris en armes lourdes, ainsi que renforcer ses bases dans la région<sup>16</sup>. De plus, l'afflux massif de ressortissants sahéliens et notamment du Niger, fuyant les combats en Libye, sonne comme une menace importante pour des États déjà très fragiles. Enfin, le retour au pays des mercenaires touareg recrutés par le colonel Kadhafi pourrait déstabiliser encore davantage le bassin sahélien, et plus particulièrement le nord du Mali et du Niger.*

#### 1. La dispersion des armes libyennes dans le Sahel

La Libye dispose d'un stock d'armement considérable dont les proportions sont impossibles à évaluer. Il est déjà extrêmement difficile de savoir ce qui a été vendu légalement au régime libyen tant les transactions sont opaques. Ainsi ce n'est que par hasard que l'on a appris la vente de 11.000 fusils et pistolets semi-automatiques Beretta à Tripoli par la compagnie italienne en 2009<sup>17</sup>. L'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI) rappelle toutefois que « le pays a acquis des armes légères et de petit calibre en grande quantité » ces dernières années dont 100.000 fusils livrés par l'Ukraine entre 2007 et 2008. En outre, la Libye s'est approvisionnée en missiles antiaériens russes en 2010 et a organisé cette même année un salon de l'armement ayant accueilli plus de 100 exposants. Par ailleurs, en tant que plaque tournante du trafic d'armes en Afrique depuis des années, la Libye a largement profité de la contrebande. En définitive, selon HRW, il y aurait plus d'armes dispersées en Libye qu'en Irak après la chute du régime de Saddam Hussein<sup>18</sup>.

Or il apparaît que de grandes quantités d'armes appartenant à l'arsenal libyen se sont dispersées dans le Sahel via les activités d'AQMI. Comment les armes parviennent-elles au groupe terroriste djihadiste ? Il y a plusieurs scénarios possibles. Il y a tout d'abord la revente d'armes. Celle-ci serait surtout le fait des mercenaires subsahariens recrutés par le colonel Kadhafi mais aussi des militaires de l'armée libyenne quittant le pays. Selon une source sécuritaire citée par le journal *Jeune Afrique*, il y aurait ainsi « une convergence d'intérêts entre des hommes armés qui ont besoin d'argent et AQMI, disposant d'argent mais qui a besoin d'armes ». Autre possibilité, des éléments d'AQMI iraient directement sur le terrain pour se procurer les armes auprès des insurgés et des nombreux dépôts dont dispose chaque grande ville libyenne. Ainsi, il est avéré que des éléments d'AQMI entretiennent des liens importants avec les insurgés libyens. Le 24 février, le centre américain de surveillance de sites islamistes (SITE) a intercepté un message du groupe terroriste faisant état de son appui à la révolution libyenne. Si l'aide est avant tout financière,

16. Dès le mois de mars le président tchadien Idriss Deby Itno avait averti qu'AQMI profitait du pillage des arsenaux en zone rebelle pour se fournir en armes, notamment en missiles sol-air.

17. Santopinto Federico, « La dispersion des armes en Libye », Les Nouvelles du GRIP, juin 2011.

18. Bouckaert Peter, « Quaddafi Great Arms Bazaar », Human Rights Watch, 8 avril 2011 ; cité par Santopinto Federico, « La dispersion des armes en Libye » *op. cit.*

plusieurs rapports des services secrets américains ont affirmé la présence de combattants d'AQMI aux côtés des révolutionnaires libyens. Toutefois, celle-ci serait encore faible numériquement. Enfin, Pieter Wezeman, chercheur au SIPRI, a évoqué l'idée d'une dissémination expressément orchestrée par le guide libyen dans le seul but de « déstabiliser la zone ». Le colonel Kadhafi pourrait alors profiter du mécontentement dans le nord du Niger et du Mali pour réactiver les rébellions touarègues auprès desquelles il dispose d'importants soutiens.

Les informations recueillies par les services de sécurité des États de la région ainsi que par les services de renseignements américains et européens ont confirmé la dispersion des armes libyennes dans le Sahel. Les exemples sont nombreux. Le 4 avril, un responsable des services de sécurité algériens annonçait qu'un convoi de huit pick-up en provenance de Libye et transportant des lance-roquettes antichars RPG-7, des Kalachnikovs, des explosifs ainsi que des munitions, était arrivé au Mali. Plus récemment, le 12 juin, l'armée nigérienne a intercepté des éléments d'AQMI à la frontière algérienne transportant 640 kg d'explosifs Semtex et 435 détonateurs provenant des dépôts d'armes libyens. Enfin, les services de renseignements français ont acquis la certitude que des membres d'AQMI se sont procurés des armes lourdes auprès de pilleurs libyens et notamment des missiles sol-air portables de type SA-7<sup>19</sup>.

## **2. L'utilisation de mercenaires et l'afflux de réfugiés**

Des milliers de mercenaires venus d'Afrique noire seraient payés par le colonel Kadhafi afin de maîtriser les révolutionnaires libyens<sup>20</sup>. Originaires, entre autres, du Tchad, de Mauritanie, du Soudan, de Somalie, du Zimbabwe, du Libéria ou encore du Burkina Faso, ils seraient près de 6.000 selon la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH). Des centaines de jeunes Touaregs venant du Niger et du Mali seraient également dans leurs rangs. Fort de l'argent, des armes et des moyens logistiques collectés en Libye, le retour de ces Touaregs dans leurs territoires d'origines pourrait déstabiliser davantage le bassin sahélien.

Par ailleurs, le retour massif de ressortissants sahéliens depuis la Libye constitue un risque de déstabilisation important pour la région. Ils sont revenus parce qu'ils fuyaient les combats mais aussi parce qu'ils ont perdu leur emploi et qu'ils craignaient d'être persécutés. En effet, les images de mercenaires noirs recrutés par le chef libyen ont enclenché une vague de violence à l'encontre de la population subsaharienne. Ainsi, ils sont des dizaines de milliers à avoir fui la Libye dans des conditions souvent déplorables. Au 21 juin, plus de 183.000 d'entre eux avaient quitté le pays depuis le début du conflit au mois de février selon un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Parmi eux, au moins 114.000 ont fui par leurs propres moyens vers le Tchad et le Niger. Le retour de ces migrants risque d'accroître la vulnérabilité des États sahéliens dont l'économie de communautés entières reposait sur des transferts de fond.

---

19. Les missiles sol-air à très courte portée (SATCP) sont des armes facilement transportables ne produisant que de très faibles signaux détectables et capables de menacer des avions et hélicoptères évoluant à basse altitude.

20. Voir rapport monitoring premier trimestre (janvier-mars).

## B. Les politiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière

*Ces derniers mois se sont multipliés les rencontres et les initiatives à dimension régionale et internationale afin de lutter contre les risques d'extension des activités terroristes et criminelles dans la bande sahélienne.*

### 1. Au niveau régional et international

#### • Les initiatives régionales

La coopération régionale entre les États sahéliens en proie aux activités des réseaux criminels et terroristes dans la région, et en particulier d'AQMI, s'est accélérée ce trimestre. Une réunion extraordinaire du Conseil des chefs d'état-major du Mali, du Niger, d'Algérie et de Mauritanie s'est tenue à Bamako le 29 avril dans le but notamment de « prendre des précautions nécessaires afin d'éviter que le problème libyen n'embrase l'espace sahélo-saharien », selon une source officielle. Il est à noter que les quatre pays coopèrent depuis avril 2010 au sein du Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC)<sup>21</sup>. Cette réunion s'est tenue après la récente installation d'une nouvelle base d'AQMI dans la forêt de Wagadou à l'ouest du Mali, près de la frontière mauritanienne. Celle-ci pourrait servir de base arrière au groupe djihadiste afin de mener des attaques ciblées au sein du territoire mauritanien.

Près d'un mois plus tard, le 20 mai, les chefs de la diplomatie des quatre pays de la région sahélo-saharienne (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger) se sont réunis dans la capitale malienne, à Bamako. Cette rencontre devait permettre d'évaluer, un an après celle tenue à Alger en mars 2010, la situation sécuritaire dans le Sahel ainsi que l'état de la coopération régionale. En premier lieu, les ministres se sont félicités des acquis du CEMOC ainsi que des progrès réalisés dans la mise en place de l'Unité de fusion et de liaison (UFL), un instrument de concertation permanente entre les armées et les services de renseignements. Par ailleurs, il a été souligné à l'issue des travaux « l'importance de renforcer la coopération et l'entraide entre les institutions des quatre pays en charge des questions judiciaires, douanières, policières et financières ». Les ministres ont également rappelé leur pleine adhésion à la position africaine commune sur la criminalisation du paiement des rançons lié aux prises d'otages. Enfin, les participants se sont entendus sur le principe d'une réunion ministérielle tous les six mois. En marge des discussions, le chef de la diplomatie malienne, Soumeylou Boubèye Maiga, a appelé lors du discours d'ouverture à la « création dans un délai de 18 mois d'une force commune d'intervention d'un effectif pouvant passer de 25.000 à 150.000 hommes, mobilisables selon l'importance des opérations conjointes ».

Enfin, une semaine après la mort d'Oussama Ben Laden, susceptible de provoquer une « autoradicalisation » d'AQMI selon le ministre malien des Affaires étrangères, la CEDEAO a convoqué une réunion d'experts le 9 mai pour un réexamen de son projet de lutte contre le terrorisme. Les principaux points de discussion ont concerné l'équipement des États membres, le démantèlement des réseaux, les sources de financement et la justice. La nouvelle déclaration

---

21. Le CEMOC a été créé le 21 avril à Tamanrasset dans le sud de l'Algérie dans le cadre du renforcement des relations de coopération militaire et sécuritaire dans la sous-région. Il est chargé de superviser la coordination des opérations sur le terrain ainsi que d'assurer les échanges de renseignements.

politique de l'organisation sur la lutte contre le terrorisme qui a été adoptée à l'issue des travaux ne sera finalisée que dans le courant du premier trimestre 2012<sup>22</sup>.

- **Les initiatives internationales**

Les ministres européens de l'Intérieur du « G6 »<sup>23</sup> et la secrétaire américaine à la Sécurité intérieure se sont réunis le 30 juin à Madrid pour aborder la question de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel et notamment celle de la dispersion des armes libyennes. Les ministres européens ont reconnu officiellement pour la première fois l'existence d'un trafic d'armes depuis la Libye vers le Sahel via le Tchad. Ils ont également évoqué les risques d'extension des activités d'AQMI au delà de l'espace sahélien et les conséquences potentielles pour l'Europe et les États-Unis. Enfin, les partenaires européens et américains se sont accordés sur la nécessité de mener une action conjointe, aujourd'hui inexistante, pour lutter plus efficacement contre le terrorisme dans la bande sahélienne.

Par ailleurs, il a été convenu lors de la réunion du 20 mai à Bamako qu'Alger abritera en septembre prochain une grande rencontre internationale sur la sécurité dans le Sahel à laquelle seront conviés des pays extrarégionaux comme les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et le Royaume-Uni. La réunion portera sur trois volets principaux. Le premier sera dédié à la sécurité et la lutte contre le terrorisme et ses connexions. Les participants tenteront de créer une synergie entre les quatre pays sahéliens et leurs partenaires extrarégionaux notamment en matière de « formation, logistique et renseignement ». Le second volet tournera autour de la question du crime organisé et du trafic de drogue. Enfin la réunion sera consacrée au développement socio-économique de la région du Sahel, un axe considéré comme « majeur » pour la stabilité des pays concernés.

## **2. Au niveau national et bilatéral**

L'Algérie s'est affirmée comme un leader régional dans la lutte contre l'insécurité dans le Sahel en multipliant les initiatives nationales et les rencontres avec ses partenaires régionaux et internationaux. Il faut dire que le pays a été touché ce trimestre par plusieurs attentats terroristes notamment dans la province de Jijel (nord-est du pays) où plusieurs militaires ont trouvé la mort. Ainsi, les autorités algériennes ont mis en place plusieurs actions destinées à renforcer la sécurité le long des frontières sud du pays (Mauritanie, Mali, Niger) ainsi que le long de la frontière libyenne à l'est. Dans ce cadre, l'Algérie devrait construire de nouvelles bases militaires dans sa région sud afin de permettre une meilleure couverture par avions et hélicoptères des zones frontalières. Le ministre de l'Intérieur algérien a également évoqué la possibilité de « mettre en place une barrière de sécurité avec l'aide des habitants des régions du sud » dans la mesure où les tribus de ces régions « connaissent parfaitement les spécificités des lieux et leurs ramifications ». D'ailleurs, selon le quotidien algérien Echorouk, des spécialistes algériens participent à la formation de miliciens dans la région d'Ikidiane dans le nord du Mali afin de leur apprendre les stratégies de lutte contre les combattants d'AQMI.

Enfin, Alger a apporté une aide financière de dix millions de dollars au Mali afin de lutter contre l'exploitation des difficultés économiques de la population par AQMI dans cette zone. Côté

---

22. La déclaration a été approuvée par les pays membres mais doit encore suivre une procédure d'approbation par des experts de pays membres de la CEDEAO. Cette procédure devrait s'achever en décembre prochain.

23. Le « G6 » est un groupe informel créé en 2003 et réunissant les six plus grandes puissances de l'UE (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Pologne).

oriental, l'armée algérienne a lancé une vaste opération de surveillance et de sécurité le long de la frontière libyenne afin de prévenir l'afflux d'armes et de réfugiés. Enfin, au niveau international, Alger a renforcé sa coopération ses partenaires américains et européens. Une délégation américaine a séjourné en Algérie afin de procéder à un « échange d'analyse et d'informations » sur la question de la prolifération des armes dans la sous-région et du risque de leur récupération par les groupes terroristes. Le coordinateur antiterroriste de l'UE s'est rendu à Alger en compagnie d'une délégation européenne afin de « présenter la stratégie mise en place par l'UE sur la lutte anti-terroriste dans la région du Sahel ».

Les autres États sahéliens ne sont pas en reste pour autant. La Mauritanie a lancé le 24 juin une vaste offensive militaire terrestre et aérienne contre AQMI dans la zone de la forêt de Wagadou, au nord-ouest du Mali, où l'organisation terroriste avait récemment implanté de nouvelles unités. Cette intervention a eu lieu alors que le Mali et la Mauritanie s'étaient engagés depuis le 21 juin « pour quelques semaines » dans des opérations conjointes le long de leur frontière commune. L'état-major mauritanien a qualifié cette opération de « réussite » affirmant avoir « entièrement détruit » un campement d'AQMI et faisant état d'un bilan de quinze tués côté terroriste contre deux morts côté mauritanien. L'armée avait également annoncé la destruction lors du raid de « l'armement lourd anti-char et anti-aérien » dont disposaient les terroristes. Cependant, dans un communiqué rendu public le 3 juillet, AQMI a revendiqué à son tour une « victoire » contestant le bilan établi par les autorités militaires mauritaniennes. Le mouvement terroriste a également accusé dans son communiqué le président mauritanien de mener « une guerre par procuration pour le compte de la France ».

Par ailleurs, à la suite d'un accrochage entre des combattants d'AQMI et l'armée nigérienne le 12 juin dans la région d'Arlit, le Niger a lancé une opération de poursuite dans le nord du pays, qui a abouti à la destruction de deux véhicules appartenant aux terroristes ainsi qu'à la saisie de nombreuses armes et munitions en provenance de Libye. Après cet incident, les autorités nigériennes et maliennes ont convenu lors d'une rencontre de mobiliser tous les instruments de coopération pour sécuriser leur frontière commune. Enfin, le Mali a fortement renforcé sa coopération militaire avec ses principaux pays frontaliers que sont l'Algérie, la Mauritanie et le Niger. En outre les autorités maliennes pensent mettre en place un mécanisme conjoint (organisation de patrouilles mixtes, mise en commun des moyens logistiques) entre les services de sécurité maliens, burkinabés et nigériens afin d'améliorer la surveillance du Liptako-Gourma, région située à cheval sur les frontières communes des trois pays et où AQMI accroît son influence. Souvent considéré comme le maillon faible de la coopération antiterroriste au Sahel, le Mali se positionne aujourd'hui comme un acteur clé des stratégies régionales présentes et à venir. Selon certains observateurs, le revirement de la politique malienne s'expliquerait par la nomination en avril dernier de l'ex-patron des services de renseignements et ex-ministre de la Défense malien, Soumeylou Boubèye Maiga, à la tête de la diplomatie du pays.

## C. Le trafic de drogue

### 1. États des lieux du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest

Selon le rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) publié le 23 juin dernier<sup>24</sup>, l'Afrique de l'Ouest est considérée comme « une terre de transit important dans le commerce de drogue d'Amérique latine vers l'Europe ». En dépit de la baisse sensible des saisies

24. UNODC, World Drug Report 2011; URL : <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/WDR-2011.html>

au cours de l'année 2009, celles-ci sont reparties à la hausse en 2010 et au cours du premier semestre de 2011. La cocaïne et l'héroïne ne représentent qu'une partie du problème. Outre les drogues dures, un nouveau marché est en train de s'ouvrir : celui des précurseurs chimiques. Ces produits peuvent être utilisés pour la fabrication de drogues de synthèses. Or il n'existe aucune législation en Afrique de l'Ouest pour réguler ce marché. Ce trimestre, d'importantes saisies de drogue ont eu lieu. Les 11 et 15 juin, 192 kg de cocaïne destinés au marché européen et 48kg de cannabis devant être embarqués sur un vol en direction de la Chine ont été saisis au port et à l'aéroport international de Lomé à la mi-juin. Les cargaisons de cocaïne étaient dissimulées dans deux conteneurs en provenance du Brésil alors que le cannabis provenait du Nigéria. Par ailleurs, en mai, une quantité importante de substances psychotropes a été saisie à Cotonou, au Bénin.



Découverte de marijuana lors d'un contrôle routier au Libéria.  
(©UN Photo/Christopher Herwig)

Selon le rapport de l'ONUDDC, tout le continent africain est touché par le trafic de drogue. Néanmoins, l'Afrique de l'Ouest reste une zone privilégiée en raison de son instabilité, du haut niveau de corruption ainsi que de la forte culture de l'impunité qui y règne. Si l'ensemble des États de la région est concerné, les narcotrafiquants préfèrent opérer directement dans les zones côtières et particulièrement celles situées sur la baie de Guinée et du Bénin. D'autres États comme le Sénégal, le Mali, la Mauritanie ou le Niger sont impliqués mais de manière plus indirecte, notamment à travers le

blanchiment d'argent. Selon le rapport 2010 du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest<sup>25</sup> (GIABA) rendu public au mois de mai<sup>26</sup>, le blanchiment d'argent atteint environ 337 milliards d'euros par an en Afrique de l'Ouest. Il est lié à la corruption, au trafic de drogue, d'êtres humains et d'armes, à la contrebande ainsi qu'à la fraude fiscale.

Les pays ouest-africains ne se contentent pas d'être des pays de transit de la drogue. Ils sont également depuis peu des pays de consommation et parfois même de production. L'Afrique de l'Ouest a vu sa consommation de drogue exploser. Plus d'un tiers de la cocaïne en transit est consommée localement selon Alexandre Schmidt, représentant de l'ONUDDC pour l'Afrique de l'Ouest et centrale. Ainsi, la consommation de cocaïne et d'héroïne est devenue une réelle préoccupation de santé publique dans des pays qui n'ont jamais été exposés à l'usage de drogues dures. En outre, l'ONUDDC a obtenu des preuves de l'existence de laboratoires produisant des amphétamines ainsi que le raffinement de l'opium vers l'héroïne en Guinée-Conakry.

Les modes opératoires pour faire transiter la drogue sont variés et ne cessent de se renouveler. Aujourd'hui, selon l'ONUDDC, les organisations latino-américaines de la drogue sont directement implantées en Afrique de l'Ouest. Dans une interview accordée à RFI, Alexandre Schmidt explique le déroulement de ce processus d'implantation<sup>27</sup>. D'abord les cartels évaluent les intérêts qu'ils

25. Le GIABA est un organe mis en place par la CEDEAO pour lutter contre le blanchiment d'argent sale. Il regroupe les quinze pays membres de la CEDEAO. Son siège est à Dakar, au Sénégal.

26. GIABA, Rapport annuel 2010, URL : <http://www.giaba.org/index.php?type=c&id=22&mod=34&men=3>

27. RFI, Alexandre Schmidt : « La capacité opérationnelle des narcotrafiquants dépasse celle des États d'Afrique de l'Ouest », juin 2011.

ont à s'implanter dans un pays au regard de la valeur ajoutée qu'il peut apporter. Celle-ci dépend de plusieurs facteurs : l'existence d'une plate-forme intéressante dans le domaine des échanges commerciaux (un bon réseau bancaire, un bon réseau de transport aérien ou maritime), le manque de régulation, une situation post-confliktuelle, etc. Puis, certaines personnes du cartel viennent s'implanter de façon légale dans le pays (en ouvrant un commerce par exemple) afin de mettre en place un nouveau réseau. C'est seulement une fois ce réseau établi que ces personnes feront appel au cartel pour le narcotrafic. La marchandise est alors expédiée par voie maritime (bateaux ou sous-marins<sup>28</sup>) ou par voie aérienne depuis l'Amérique latine. Une fois arrivée en Afrique, la drogue sera transportée vers l'Europe grâce à l'utilisation d'avions bimoteurs ou avec l'aide de groupements terroristes qui vont faciliter le passage depuis les pays sahéliens vers l'Afrique du Nord. Selon Christophe Champin, journaliste et spécialiste de la question, une partie des combattants d'AQMI prélèverait ainsi une taxe sur les marchandises qui transitent illégalement par les zones qu'ils contrôlent et serait même directement impliquée dans le transport des convois vers l'Afrique du Nord.

## **2. Les politiques régionales et internationales de lutte contre le trafic de drogue**

Dans le cadre de la présidence française du G8, une grande rencontre s'est tenue à Paris les 9 et 10 mai afin d'adopter un « plan d'action » contre le narcotrafic, et plus particulièrement contre le trafic transatlantique de cocaïne vers l'Europe via le continent africain. En effet, alors que l'Amérique du Nord représentait il y a encore une décennie le principal débouché des cartels latino-américains, le vieux continent absorbe aujourd'hui près de la moitié de la production mondiale<sup>29</sup>. La réunion, exceptionnelle par son ampleur, a réuni les ministres de l'Intérieur du G8 ainsi que de quatorze autres pays concernés par ce trafic<sup>30</sup> en tant que producteurs, consommateurs ou lieu de transit de la cocaïne. Au terme de ce sommet, les fondations d'un « plan d'action » (qui a été adopté au G8 de Deauville les 26 et 27 mai) ont été posées. Celui-ci repose sur quatre axes principaux : la mutualisation du renseignement, le développement des capacités des États de transit, l'interception des transports (maritimes, terrestres, aériens) et la confiscation des avoirs criminels<sup>31</sup>. Afin de financer ce plan, le président français Nicolas Sarkozy a lancé l'idée d'un fonds international placé sous le contrôle de l'ONU DC et alimenté par les avoirs confisqués aux narcotrafiquants. De plus, le G8 a chargé l'ONU DC de réfléchir à la création de financements permettant de renforcer la capacité des États les plus affectés par les trafics de drogue.

Parallèlement à ce sommet international, la lutte contre le trafic de drogue s'intensifie au niveau régional. Lors d'une rencontre organisée à Dakar le 20 juin, plusieurs responsables des Nations unies, d'Interpol et de la CEDEAO se sont engagés à renforcer conjointement leurs efforts dans la

28. Le 13 février 2011, la police colombienne a découvert un sous-marin spécialement affecté au transport de cocaïne depuis la côte Pacifique. Long de 31 mètres, le submersible permettait d'acheminer 7 tonnes de marchandise à 9 mètres de profondeur et jusqu'à 5.300 km de distance. D'autres sous-marins, plus rudimentaires, sont traînés par des bateaux de commerce entre 2 et 3 mètres de profondeur.

29. La valeur du marché européen est aujourd'hui de 33 milliards de dollars contre 37 milliards aux États-Unis.

30. Algérie, Afrique du Sud, Bolivie, Brésil, Colombie, Espagne, Ghana, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, République dominicaine et Sénégal.

31. Pour plus de détails, voir site du G8/G20 « Le plan d'action pour le renforcement de la coopération transatlantique dans la lutte contre le trafic de drogue », URL : <http://www.g20-g8.com/g8-g20/g8/francais/le-sommet-2011/declarations-et-rapports/les-annexes/plan-d-action-pour-le-renforcement-de-la.1243.html>

lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé en Afrique de l'Ouest. La réunion rassemblait en fait les partenaires de l'Initiative de la côte ouest-africaine (West Africa Coast Initiative, WACI), un projet conjoint développé par les Nations unies et Interpol, en collaboration avec la CEDEAO pour lutter contre le trafic de drogue et le crime organisé en Afrique de l'Ouest<sup>32</sup>. Le WACI intervient dans quatre pays : la Guinée-Bissau, le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire. L'objectif de la réunion du 20 juin était notamment d'évaluer l'évolution du trafic dans ces pays à la suite du plan d'action du WACI adopté en 2009. Des résultats positifs ont été enregistrés dans tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire en raison du conflit qui a secoué le pays ces derniers mois.

Enfin, l'enquête sur l'affaire du « Boeing de la coke »<sup>33</sup> avance. Le 6 juin, le magistrat malien Sombé Théra en charge du dossier a annoncé l'inculpation d'un Français, d'un Espagnol et d'un Malien pour « trafic international de cocaïne ». Les trois personnes sont détenues au Mali. En revanche, aucune indication n'a été donnée sur leur identité et les conditions de leur arrestation.

\* \* \*

#### Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération  
au développement

**Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)**, créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < [www.grip.org](http://www.grip.org) >